

Destructions commises par les Bulgares lors de l'évacuation de la Macédoine orientale

Diehl, Charles

Diehl Charles. Destructions commises par les Bulgares lors de l'évacuation de la Macédoine orientale. In: Comptes-rendus des séances de l'année.. - Académie des inscriptions et belles-lettres, 62e année, N. 6, 1918. pp. 485-486.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

M. Prou, *Comptes de la Maison de l'aumône de Saint-Pierre de Rome* (juin 1285-mai 1286), Paris, 1918;

Franz Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée. Essai historique* (extrait des *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, tome XXVIII, 1914);

Le P. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé français-touareg* (dialecte *Dhoggar*), publié par R. Basset, tome I (Alger, 1918).

Il dépose en outre sur le bureau les périodiques suivants :

La Revue Savoisiennne, publiée par l'Académie florimontane d'Annecy, 59^e année, 1918, 3^e trimestre (Annecy, 1918);

Proceedings of the American philosophical Society, vol. LVII, 1918, n^o 5 (Philadelphia, 1918).

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE

PRÉSIDENTE DE M. PAUL GIRARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre de M. le Ministre de la guerre, invitant l'Académie à désigner un de ses membres pour faire partie de la Commission nationale des sépultures militaires.

Lecture est donnée ensuite d'une lettre par laquelle M. Henry Cochin pose sa candidature au siège de membre libre devenu vacant par la mort de M. le marquis de Vogüé.

M. Ch. DIEHL lit la note suivante :

« La Légation de Grèce me communique un télégramme d'Athènes, que lui adresse la Société des études byzantines. Ce télégramme signale des faits qui me semblent de nature à intéresser l'Académie.

« En évacuant la Macédoine orientale, les troupes bulgares se sont comportées d'une façon qui ne rappelle que trop ce qui s'est passé dans nos départements envahis. Sans parler des désastres de tout ordre qu'elles ont fait subir à ces malheureuses régions, elles ont emporté ou, quand le temps a manqué pour les emporter, elles ont détruit nombre de monuments précieux datant de l'époque byzantine. C'est ainsi qu'au monastère de Saint-Jean Prodrome, près de Serrès, qui fut fondé au XIII^e siècle, elles ont enlevé les chrysobulles conservés dans ses archives, des icônes admirables, des boiseries d'une haute valeur artistique, des orfèvreries de prix ; la moitié de la bibliothèque a été emportée ; le reste, comprenant des manuscrits intéressants, a été brûlé. Dans la région du mont Pangée, le monastère de la Cosiphénissa a subi le même traitement. De précieux vêtements sacerdotaux, des croix jadis données au couvent par un prince de Moldovlachie, des manuscrits illustrés des Évangiles, dont l'un avait été, au XIV^e siècle, écrit, dit-on, de la main de l'empereur Jean Cantacuzène, ont été enlevés. Le monastère lui-même a été complètement détruit. Enfin, dans la ville de Serrès, les églises des Taxiarkes et de S^{te}-Paraskévi ont été démolies : et si les précieuses mosaïques du XI^e siècle qui ornent la métropole ont échappé à la ruine, en revanche les richesses du trésor ont été entièrement pillées.

« Ce sont là des actes d'un vandalisme odieux et lamentable, semblables à ceux dont nous avons souffert et qui ne doivent pas davantage demeurer impunis. On a dit justement que, durant ces quatre années de guerre, un compte terrible s'était ouvert de peuples à peuples : en Orient comme en Occident, il faut que le compte soit payé. »

Le PRÉSIDENT rappelle que la date où sera reprise l'élection du successeur de M. Maspero, interrompue le 7 décembre, après le 8^e tour de scrutin, doit être fixée aujourd'hui. Il propose de choisir le 10 janvier, étant entendu qu'il n'y aura ni candidatures nouvelles, ni expositions de titres, ni désistements.

Après un échange de vues, l'Académie renvoie la suite de la discussion au 10 janvier.
